



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉSEAU DE L'HABITAT
PARTAGÉ ET ACCOMPAGNÉ
#RESEAUHAPA



MAAF
Initiatives et Handicap
FONDATION D'ENTREPRISE

Règlement intérieur de l'appel à projets Développe ton HAPA – Focus Handicap

Le réseau HAPA, avec le soutien de la Fondation MAAF et du Fonds Social Européen +, renouvelle pour l'année 2026-2027 son appel à projets et le parcours d'accompagnement “#Développe ton HAPA”, avec cette année un focus sur les habitats partagés et accompagnés pour les personnes en situation de handicap.

Ce dernier est encadré par un règlement intérieur que les candidat·es et futur·es lauréat·es s'engagent à respecter. Voici les clauses de ce règlement :

Article 1 : Organisateur et partenaires

L'appel à projets “Développe ton HAPA” est organisé par l'association réseau HAPA domiciliée 9, rue Claude Parrot CS 72809 - 75012 Paris et représentée par Vanessa COUVREUX-CHAPEAU et Leïla THOME, co-présidentes.

Les partenaires de cet événement sont la Fondation MAAF et le Fonds Social Européen +.

Article 2 : Participation

Toutes structures de l'ESS (associations loi 1901, fondations, mutuelles, coopératives, sociétés commerciales possédant un agrément ESUS) et collectif de plus de deux personnes peuvent candidater à l'appel à projets.

Les projets présentés doivent concerner principalement des personnes en situation de handicap (50% au moins des futur.es habitant.es sont reconnu.es porteur.ses de handicap).

Cet appel à projets ne concerne pas les projets en phase d'intention, déjà ouvert avec ou sans projet d'essaimage, ainsi que ceux ayant une ouverture prévue dans moins d'un an.

Les projets doivent être situés en France métropole ou outre-mer et être en phase d'émergence ou de structuration.

La personne référente du dossier présentera en distanciel le projet auprès du jury s'il est présélectionné. Cette même personne s'engage alors à participer à l'ensemble du parcours et des activités proposées dans ce cadre, si le projet qu'elle représente est lauréat.

En cas d'indisponibilité, une tierce personne peut être nommée comme “suppléant”. La participation de ce suppléant au parcours devra obligatoirement être discutée en amont avec l'équipe chargée du parcours et validée par le réseau HAPA. Dans le cas contraire, le projet pourra être exclu du parcours.

Article 3 : Processus de candidature

La présélection se fera uniquement sur dossier de candidature en répondant au questionnaire en ligne.

En plus des réponses au questionnaire, vous pouvez télécharger sur la plateforme Jotform toute pièce que vous jugerez utile pour nous présenter l'avancée de votre projet (projet de vie sociale et partagée, rapport d'activité, budget prévisionnel, justificatif foncier, permis de construire, programme des travaux, plan architectural, CV ...).

Seule la réception du questionnaire en ligne sera prise en compte pour valider la candidature. Si vous ne recevez pas de confirmation suite à la soumission du questionnaire, merci de vous rapprocher rapidement de nos équipes.

A noter qu'il est possible de revenir sur le questionnaire avant de l'envoyer.

Seuls les dossiers envoyés avant **le 02 avril 2026** à minuit seront pris en compte.

Les dossiers seront ensuite analysés par un jury qui annoncera les présélectionné·es le **06 mai 2026**.

Les candidat·es présélectionné·es seront invité·es à pitcher leur projet en visio le **11 juin 2026**. Une heure précise de passage sera communiquée lors de l'annonce de la présélectionn. Le jury sera composé de partenaires financeurs, partenaires de l'écosystème ESS et membres du réseau HAPA.

Les lauréat·es seront annoncé·es le **19 juin 2026** puis le parcours commencera en **septembre 2026**.

Article 4 : Le parcours

Le parcours « Développe ton HAPA » s'adresse à des porteurs·ses de projet d'habitat partagé et accompagné en émergence qui ont besoin de clés pour structurer leur ingénierie de projet et lever les freins.

Il se déroulera de **septembre 2026 à juin 2027** et comprendra* :

- 3 sessions (6 jours) d'accompagnement collectif en présentiel à Paris
- 2 visites inspirantes (4 jours) dans des HAPA déjà ouvert
- 4 séances collectives en visio
- 15h de tutorat individuel
- 5000€ pour les lauréat·es ayant suivi le parcours dans son intégralité

**Pré-programme donné à titre indicatif, pouvant être modifié en fonction des besoins.*

Article 5 : Données Personnelles et utilisation du dossier de candidature

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations collectées dans le formulaire de candidatures sont destinées à l'appel à projets "Développe ton HAPA 2026/2027". Elles sont hébergées sur des serveurs situés en Allemagne et ne seront utilisées que pour évaluer votre candidature et vous

contacter si nécessaire. Vos données seront conservées pendant 6 mois à compter de la clôture de l'appel à projets, puis supprimées. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à vos données. Pour exercer ces droits, contactez-nous à aap@reseau-hapa.eu

Article 6 : Prix et remise d'attestation

Le réseau HAPA s'engage à verser les prix aux projets lauréats de “#Développe ton HAPA” à l'issue de la dernière séquence collective.

Les prix sont versés uniquement à des personnes morales et à condition que les lauréat·e·s aient suivi l'ensemble de leur parcours d'accompagnement.

Le réseau s'engage à remettre une attestation d'assiduité aux projets lauréats qu'ils pourront utiliser sans restriction.

Article 7 : Confidentialité et respect d'autrui

Les lauréat·es s'engagent à respecter la confidentialité des échanges sur les projets des intervenant·es amené·es à témoigner.

Les lauréat·es s'engagent à respecter l'intégrité des personnes qui interviennent dans les parcours : participant·es, membres de l'association réseau HAPA, expert·es.

Article 8 : Utilisation des Logos

Les lauréat·e·s pourront mentionner que leur projet est lauréat de l'appel à projets et utiliser le logo du réseau HAPA à cette fin uniquement.